



## Temps de travail pour un CDD d'un mois

-----  
Par assomarseille2020

Bonjour à tous,

Dans le cadre d'une embauche d'un salarié en CDD à temps plein, sur une période d'un mois (embauche du 1<sup>er</sup> avril au 30 avril), quel est le temps de travail à appliquer ?

En effet, je comprends que la durée du travail est de 35 heures par semaine, mais je vois également 151,67 heures par mois (je suppose qu'il s'agit d'un lissage annuel).

Pour un CDD qui va durer un mois, si la personne travaille du lundi au vendredi, en avril il y a donc 20 jours travaillés. Est-ce que l'on fait travailler la personne 35 heures par semaine, donc 7 heures par jour ? Ou 151,67h sur le mois, donc 7,58 heures par jour (mais ce qui fait donc presque 38 heures de travail hebdomadaire) ?

Merci par avance pour vos réponses :)

-----  
Par DIU1973

BONJOUR

Bien sûr, en France, la loi prévoit qu'un salarié à temps plein travaille 35 heures par semaine, soit 151.67 heures par mois et 1607 heures par an.